

## AU PAYS DES LACS

**BOILLIN est sauvé, JEAN NOIZETTE est tué.** Avec Marcel PIROUD note en marge Pierre PACTET de Chaussin p.228 *Certains des blessés sont probablement achevés* (par les miliciens de la S.A.C.) *étranglés ou mutilés pour ne pas les reconnaître* écrit André Robert p.175 - *Quand les miliciens traquaient les résistants-*

Ce qui est corroboré lors du relevage des corps le lendemain ainsi que les notes des rapports médicaux.

L'ordre de déploiement « *en tirailleur* » entendu par un survivant du combat fut donné en français. *Le combat terminé*, ajoute F. MARCOT livre déjà cité p.229, *les miliciens font les poches des maquisards tués, satisfaits de leur rapine*, réunis à la ferme voisine : *Nous avons fait une bonne journée. Nous allons boire le champagne en rentrant!* Auraient-ils cyniquement fanfaronnés.

Dans les documents consultés en archives, il est dit que le combat eut lieu « *en Savoureuse* », c'est à dire au Nord du périmètre du monument actuel, voir plan Figure 145, page 191.

Les morts<sup>1</sup> furent identifiés par un jugement du Tribunal civil de Lons-le-Saunier (Jura) rendu le 26 septembre 1945 et les actes de décès transcrits à l'état civil de Boissia le 31 octobre 1945 avec rapport médical d'identification et l'heure des décès notée 20 h.

### LE LENDEMAIN, LES TÉMOINS, RACONTENT

**Gilbert JUIF** dans sa poussette est avec sa grand-mère, **Anaïs JANIER-DUBRY**:

*« Après avoir été aux Tilleuls pour vérifier s'il n'y avait personne dans les plaines de Vers, nous sommes descendus par la vieille route, à l'endroit à peu près du monument actuel, derrière, il y avait une haie et un champ de blé maculé de sang, les blés complètement couchés. Les corps ont été enterrés à l'entrée du bois de Pietel, le Maire de peur de représailles ou par conviction personnelle n'a pas voulu enterrer les corps sur la commune. Ils furent enterrés à même la terre à l'entrée du bois en allant sur Piétel.*

*Quelques jours après, maximum une semaine, ils furent exhumés et emmenés par **Henri POLY** avec le camion-gazo de la **scierie Janier-Dubry** à la gare du Tacot à Clairvaux. Ils étaient alignés près d'un petit muret de la gare dans une raideur cadavérique, ma grand-mère n'a pas voulu que je m'approche plus. Ils étaient certainement en attente pour être transportés dans leur village. Rentré à la scierie le camion, était noir de terre et de sang.»*

*« Avec quelques autres Clairvaliens, **Hubert VUILLERMET**, **Henri GENTELET**, nous sommes allés à Bissia le lendemain ramasser les corps et les avons alignés dans la grange de la ferme de chez **MARRET**, puis nous les avons enterrés. C'était affreux, la tête de certains était éclatée, la majorité des corps que nous avons trouvés étaient allongés derrière la haie près de la route en allant à la ferme de Bissia de la Maison Rouge. L'un n'a été retrouvé que plus tard dans les « laïches » près du ruisseau de Bissia. »* Me raconta mon père... qu'une seule fois, lors de la commémoration du vingtième anniversaire ou nous étions en service avec la Batterie-fanfare de Clairvaux, c'était en juin 1964.

<sup>1</sup> Lorsqu'il y a des signes ou des indices de mort violente, l'inhumation ne peut se faire seulement qu'après un procès-verbal de l'état du cadavre et des circonstances relatives à la mort. Ce procès-verbal est dressé par un officier de police (les maires et les adjoints sont des officiers de police judiciaire) assistés d'un docteur en médecine.

## SITUATION APRÈS LE DÉBARQUEMENT



Figure 143 Monuments de Bissia, commune de Boissia © PY D. 06-2019



Figure 144 Monument de Bissia, noms des maquisards tués le 17 juin 1944 © PY D. 06-2019